

Section Bac	1.Assurances et gestion du risque		
	2.Comptabilité		
Nom de l'UE	Droit civil		
Nom du professeur	J. Delvaux et Ph. Burnet		
Niveau	1	Unité déterminante	Non
Nombre de périodes	40	Pré requis pour	1. -Procédure civile et pénale -Droit social - contrats commerciaux 2. -Droit économique -Déontologie et compliance -Droit social -Enregistrement et successions
Langue de cours	Français	Crédits ECTS	3

Objectifs du cours

- Comprendre l'importance du droit et son interaction avec le contexte socio-économique ; Recueillir et utiliser le vocabulaire juridique précis ;
- Adopter une attitude réflexive face à des problèmes juridiques pratiques simples et y travailler avec méthode, rigueur et proactivité ; o Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques ;
- Faciliter l'étude des branches juridiques plus spécialisées, nécessaires à l'exercice de la profession, qui seront abordées en 2ème année.

Contenu du cours

- Introduction
- Chapitre 1 : Le monde judiciaire
- Chapitre 2 : Le monde civil
- Chapitre 3 : Les obligations
- Chapitre 4 : Les contrats
- Chapitre 5 : La responsabilité
- Chapitre 6 : La preuve

Méthodologie

Un cours de 40 périodes, durant lequel les étudiants abordent de façon pratique les notions juridiques reprises dans le syllabus. * tantôt de façon inductive (les étudiants découvrent les principes théoriques à travers les exemples), tantôt de manière récapitulative (les étudiants appliquent les principes qui leur ont été expliqués). La maîtrise d'un vocabulaire précis est indispensable non seulement pour la compréhension des matières mais aussi pour

pouvoir illustrer par des exemples concrets. Une participation professionnelle au cours (écoute active, prise de notes, réalisation des exercices, préparations éventuelles, etc...) est indispensable car plus encore que de simples savoirs, les objectifs tendent à l'acquisition de savoir-faire et savoir-être.

Supports

- Syllabus théorique (à compléter par des exemples et des compléments donnés au cours) ;
- Un fascicule d'exercices

Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite,

l'étudiant devra prouver qu'il est capable,

face à des situations juridiques simples, concernant les personnes, les biens, les contrats et les obligations :

- ◆ d'analyser et d'abstraire la situation juridique correspondante par le recours aux règles de droit civil la régissant et en utilisant le vocabulaire adéquat ;
- ◆ de les résoudre par l'application des notions de droit civil qui les régissent.

Evaluation

Examen écrit

Pondération

Travaux De 1ere session	Evaluation de 1ere session	Travaux du 2de session	Evaluation de 2de session
/	100 %	/	100%